

SCHÉMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

2026 — 2028

Office de Tourisme Baie de Somme Ponthieu Marquenterre

Site internet : www.baiedesomme-ponthieumarquenterre.fr

Version : septembre 2026

Document établi conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

Sommaire

SCHÉMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE (page 2)

1. Engagement
2. Périmètre du schéma pluriannuel
3. État des lieux de l'accessibilité numérique
4. Politique d'accessibilité numérique
5. Organisation et responsabilités
6. Prise en compte de l'accessibilité dans les projets numérique
7. Formation et sensibilization
8. Audits, contrôles et suivi de l'accessibilité
9. Programme pluriannuel 2026-2028
10. Suivi et actualisation du schema
11. Publication et mise à disposition du schema
12. Contact

PLAN D'ACTION ANNUEL — 2026 (page 7)

1. Engagement

L'Office de Tourisme Baie de Somme Ponthieu Marquenterre s'engage à améliorer progressivement l'accessibilité de ses services numériques afin de permettre à toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités ou leurs handicaps, d'accéder aux informations et fonctionnalités proposées en ligne.

Le présent schéma pluriannuel définit la politique et les principales actions mises en œuvre par l'Office de Tourisme en matière d'accessibilité numérique pour la période 2026-2028.

Il s'appuie notamment sur les résultats de l'audit d'accessibilité réalisé sur le site internet de l'Office de Tourisme et sur les obligations prévues par l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

2. Périmètre du schéma pluriannuel

Le présent schéma concerne les services de communication au public en ligne relevant de l'Office de Tourisme Baie de Somme Ponthieu Marquenterre.

Le principal service numérique concerné à ce jour est :

- **Site internet : www.baiedesomme-ponthieumarquenterre.fr**
- **Déclaration d'accessibilité : www.baiedesomme-ponthieumarquenterre.fr/accessibilite.php**

Le périmètre pourra être actualisé en fonction de l'évolution des services numériques de l'Office de Tourisme.

3. État des lieux de l'accessibilité numérique

Un audit de conformité au RGAA a été réalisé sur le site internet de l'Office de Tourisme le 15 décembre 2025.

Indicateur	Résultat
Critères RGAA respectés	87,5 %
Taux moyen de conformité	98,6 %
Référentiel utilisé	RGAA 4.1.2
Date de l'audit	15 décembre 2025

L'audit a permis d'identifier plusieurs points d'amélioration. La déclaration d'accessibilité précise notamment que les documents PDF existants ne sont pas systématiquement accessibles et que leur mise en conformité peut, dans certains cas, représenter une charge disproportionnée lorsque ces documents sont amenés à devenir rapidement obsolètes.

L'Office de Tourisme privilégie donc progressivement la production de nouveaux documents accessibles et, lorsque cela est nécessaire, la mise à disposition d'une alternative accessible.

4. Politique d'accessibilité numérique

4.1. Principes et objectifs

L'Office de Tourisme souhaite inscrire l'accessibilité numérique dans une démarche d'amélioration continue.

- Prendre en compte l'accessibilité dès la conception et l'évolution des services numériques.
- Améliorer progressivement les contenus existants en fonction de leur importance, de leur fréquentation et de l'impact des non-conformités.
- Améliorer les pratiques de publication des pages web, documents, images et contenus multimédias.
- Prendre en compte les retours des utilisateurs et les difficultés rencontrées.

4.2. Amélioration continue

Les actions d'accessibilité sont intégrées au fonctionnement courant de l'Office de Tourisme. Les priorités peuvent être réévaluées selon les résultats des contrôles, les évolutions du site, les besoins des utilisateurs et les évolutions du référentiel.

4.3. Prise en compte des besoins des utilisateurs

Lorsque cela est pertinent, les retours et signalements des utilisateurs sont pris en compte afin d'identifier les difficultés d'accès et d'améliorer les services concernés.

5. Organisation et responsabilités

5.1. Référent accessibilité numérique

L'Office de Tourisme désigne un référent chargé de suivre les questions relatives à l'accessibilité numérique : **Louise Bizet , responsable Communication.**

Ses missions peuvent notamment comprendre :

- suivi du présent schéma pluriannuel et du plan d'action annuel ;
- coordination avec les prestataires numériques ;
- suivi des audits et contrôles ;
- prise en compte des demandes et signalements des utilisateurs ;
- sensibilisation des personnes intervenant dans la production des contenus ;
- veille sur les évolutions réglementaires et techniques.

5.2. Rôle des équipes et des prestataires

Lorsque des compétences spécifiques sont nécessaires, l'Office de Tourisme peut faire appel à des prestataires ou experts externes. Les responsabilités et livrables relatifs à l'accessibilité sont précisés dans les projets concernés.

6. Prise en compte de l'accessibilité dans les projets numériques

- les cahiers des charges ;
- les consultations et demandes de devis ;
- le choix des prestataires ;
- les développements et intégrations ;
- les phases de recette ;
- les mises à jour et évolutions des services.

Lorsque cela est pertinent, les critères d'accessibilité pourront faire partie des critères de sélection ou d'évaluation des prestataires.

7. Formation et sensibilisation

L'amélioration de l'accessibilité repose également sur la sensibilisation des personnes amenées à produire ou administrer des contenus numériques.

- rédaction web accessible et structuration des contenus ;
- textes alternatifs des images et intitulés de liens ;
- contrastes et lisibilité ;
- production de documents PDF accessibles ou s'assurer qu'une alternative existe ;
- accessibilité des contenus multimédias ;
- évolutions du RGAA.

Des actions de formation ou de sensibilisation pourront être organisées selon les besoins et les moyens disponibles.

8. Audits, contrôles et suivi de l'accessibilité

8.1. Audits de conformité

L'Office de Tourisme prévoit de maintenir un suivi régulier de l'accessibilité de ses services numériques, notamment à l'occasion des évolutions importantes du site.

8.2. Contrôles réguliers

- contrôles internes lors de la publication de nouveaux contenus ;
- vérifications ponctuelles ;
- accompagnement par un prestataire spécialisé ;
- audit complet lors des évolutions importantes des services.

8.3. Prise en compte des signalements

Les demandes et signalements des utilisateurs constituent un élément du suivi de l'accessibilité et peuvent conduire à des actions correctives.

9. Programme pluriannuel 2026-2028

Période	Principales orientations
2026 – Priorités	Prendre en compte l'audit RGAA ; corriger les non-conformités prioritaires ; améliorer les pratiques de publication ; formaliser le suivi et les règles relatives aux documents accessibles.
2027 – Consolidation	Poursuivre les corrections ; contrôler les nouveaux contenus ; améliorer progressivement les documents existants lorsque pertinent ; réaliser une évaluation intermédiaire ; intégrer l'accessibilité aux nouveaux projets.
2028 – Évaluation et poursuite	Réaliser un bilan ; mesurer les progrès ; identifier les nouveaux axes d'amélioration ; préparer le prochain schéma pluriannuel ; réaliser, chaque fin d'année, un nouvel audit.

10. Suivi et actualisation du schéma

Le présent schéma est complété chaque année par un plan d'action annuel. Le bilan des actions réalisées, reportées ou abandonnées est intégré au suivi annuel.

Le schéma pourra être actualisé en fonction de l'évolution du site internet, des services numériques, des résultats des audits, des évolutions du RGAA et du cadre réglementaire, ainsi que des retours des utilisateurs.

11. Publication et mise à disposition du schéma

Le présent schéma pluriannuel ainsi que le plan d'action de l'année en cours sont publiés sur le site internet de l'Office de Tourisme dans un format accessible.

Les liens vers ces documents sont également intégrés à la déclaration d'accessibilité du site.

12. Contact

Pour toute question ou demande relative à l'accessibilité numérique :

Office de Tourisme Baie de Somme Ponthieu Marquenterre

33 bis route du Crotoy - 80120 RUE - France

Tél. : +33 3 22 23 62 65

Mail : tourisme@baiedesomme-ponthieumarquenterre.fr

PLAN D'ACTION ANNUEL

Année 2026

Office de Tourisme Baie de Somme Ponthieu Marquenterre

Le présent plan d'action décline, pour l'année 2026, les actions prioritaires identifiées dans le schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique. Il s'appuie notamment sur les résultats de l'audit RGAA réalisé le 15 décembre 2025.

1. Actions prévues en 2026

Action	Objectif	Priorité	Échéance	État
Correction des principales non-conformités identifiées lors de l'audit	Améliorer la conformité du site	Haute	2026	Vérification en cours de tous les .PDF pour voir si certains peuvent être rendus accessibles ou sinon, une alternative accessible sera rendue disponible
Amélioration des pratiques de publication	Éviter l'apparition de nouvelles non-conformités	Haute	2026	Formation de l'équipe de Communication pour la bonne intégration des contenus : prévue dernier trimestre 2026
Mise en place de règles pour les PDF	Produire des documents accessibles ou proposer une alternative	Haute	2026	En cours de réflexion
Sensibilisation des personnes produisant les contenus	Développer les bonnes pratiques	Moyenne	2026	Point réunion de l'équipe de l'OT et du prestataire extérieur formateur et certifié Accessibilité Toile Design: prévue dernier trimestre 2026
Contrôles ponctuels de l'accessibilité	Vérifier les corrections et nouveaux contenus	Moyenne	2026	Prochain audit Décembre 2026
Suivi des demandes des utilisateurs	Améliorer la prise en compte des difficultés rencontrées	Moyenne	En continu	Rédaction d'un cahier des demandes par l'OT
Veille sur les évolutions du RGAA	Maintenir les pratiques à jour	Moyenne	En continu	La version 5 du RGAA est en cours de rédaction, avec une publication prévue fin 2026

Bilan du plan d'action 2026

À la fin de l'année, le plan d'action fera l'objet d'un bilan. Les actions non réalisées pourront être reportées dans le plan d'action de l'année suivante lorsqu'elles restent pertinentes.

Contact

Office de Tourisme Baie de Somme Ponthieu Marquenterre

33 bis route du Crotoy - 80120 RUE - France

Tél. : +33 3 22 23 62 65

Mail : tourisme@baiedesomme-ponthieumarquenterre.fr